

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAC 325** Subvention (37.500 euros) avenant et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs, en date du 17 janvier 2017, relative à l'attribution d'un acompte de 37.500 euros au titre de 2017 approuvée par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Polynotes 75 un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot 75011 Paris au titre de l'année 2017 est fixée à 75.000 euros, soit un complément de 37.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2017\_03555, 43161.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**